



Réunion du 21 mars 2022

CARNET NOIR

C'est avec tristesse que la Délégation Roannaise de Football adresse toutes ses condoléances à la famille de Jean-Luc RIBAR décédé jeudi dernier.

Originaire de Roanne, Jean-Luc avait débuté sa carrière au club des ARCT, puis à l'AS Roanne, à l'ASSE où il portait le numéro 10, puis successivement à Lille et Quimper, avant de terminer prématurément sa carrière à Rennes en 1995.

Jean Luc aura marqué de son empreinte le foot et restera une figure roannaise qui aura évolué dans l'élite française de plusieurs clubs prestigieux.

Depuis plus de 10 ans, cet ancien joueur avait conservé ses origines roannaises et s'était reconverti dans plusieurs sociétés de nettoyage.

Jean Luc RIBAR laissera une trace importante dans la mémoire des supporters stéphanois (137 matchs) et dans le milieu footballistique.

RAPPEL AUX CLUBS

- Nous demandons aux clubs de bien vérifier lors de l'envoi de la FMI que la feuille de match « FMI » a bien été transmise via la tablette.

- En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 37 des RS du District).

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

- La Commission de Discipline constate de plus en plus que les joueurs exclus par un carton rouge lors d'une rencontre, ne transmettent pas de rapport, suite à leur exclusion.

Nous rappelons que le rapport permet au joueur de s'expliquer sur son comportement et permet à la commission de prendre une bonne décision ; à défaut de rapport, la commission s'appuiera sur le seul rapport de l'arbitre (article 128 des R.G.).

Les clubs sont priés d'en prendre bonne note pour les prochains matchs.

RELEVÉ DE COMPTE RAPPEL pour les retardataires

Le relevé n°1 de la Délégation du Roannais a été établi : vous trouverez le solde de votre compte sur « Footclubs », dans « Organisation », « Etat du Compte », « Délégation du Roannais », montant dans « solde en comptabilité débiteur ».

Règlement par chèque à la Délégation dans les meilleurs délais.

Liste des clubs en attente de règlement :

- BELMONT
- BRIENNON
- CHANGY
- CHARLIEU
- COURS
- MABLY
- MONTAGNY
- REGNY
- ST JUST ST RAMBERT
- ST VICTOR SUR RHINS
- VILLEREST

COVID-19



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04-77-44-51-90

Les clubs sont tenus d'informer IMPERATIVEMENT M. Michel BARSOTTI, référent Covid-19 du District de la Loire, par téléphone au 06 74 09 64 01, avant d'entreprendre toute démarche sportive et administrative, en ce qui concerne le report de rencontre en lien avec la Covid-19.